



Tromperie manifeste d'un bijoutier

Par **jerome69007**, le **14/10/2012** à **23:02**

Bonjour,

Après avoir vu un modèle original de bague (trilogie) chez un bijoutier/joaillier il y a 6 mois, je décide de faire fabriquer le modèle présenté en vitrine avec mes propres diamants (afin de pouvoir choisir personnellement la qualité des diamants montés)

J'achète donc 3 beaux diamants "identiques" chez un diamantaire avec 3 certificats. A la réception, je vérifie la qualité des diamants (à la loupe), ils sont parfaits avec des caractéristiques identiques.

Je prend ensuite contact avec le bijoutier pour convenir d'un prix pour cette monture.

Le bijoutier prépare ma bague et me téléphone afin que je lui amène les diamants pour pouvoir les sertir sur la bague. Une semaine plus tard, le bijoutier me contacte pour récupérer la bague.

A mon arrivée dans la bijouterie (10 min avant la fermeture), la bague m'est présentée.

le modèle est conforme mais l'un des diamants me paraît un peu terne. La bijouterie est très peu éclairée et la patronne me certifie qu'il s'agit bien de mes pierres.

Je paie ma monture sans même m'imaginer que l'artisan puisse être malhonnête.

Une fois de retour à la maison, je ressorts la bague de l'écrin et là, consternation !

Le diamant centrale est manifestement différent des 2 autres (visible à l'œil nu !!!!).

Cette différence de qualité entre le diamant centrale et les 2 autres de côté est flagrante. Elle est d'autant plus visible à la lumière du jour !!!

L'artisan a clairement échangé mon plus beau diamant en le remplaçant avec un diamant de qualité médiocre.

Comment procéder pour régler ce litige criant?

Merci d'avance,

Par ciciha, le 07/09/2016 à 19:05

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Je viens vers vous car j'ai subis un préjudice venant d'une bijouterie située au centre commercial xxxxxxx

Cette bijouterie s'appelle " xxxxxxxxxx"

Mon mari m'a acheté le 25 novembre 2015 mon alliance au prix e : 565 euros pour notre mariage le 16 avril 2016 car à cette époque il y avait des " promotions" dans cette bijouterie.

J'ai donc porté cette alliance moins de 5 mois. Au bout d'un mois cette bague à changé de couleur. Je suis allée voir deux bijouteries différentes dans le Val-de-Marne et elles m'ont toutes les deux authentifiée que ce n'était pas de l'or blanc 750 ml et même pas de l'argent. Alors que cette bague avant réduction coûtait soit disant à 710 euros. Cette bague ne vaut, en fait ,pas plus de 200 euros, il n'y a même pas de poinçon.

Malheureusement ce commerce à fermé, apparemment il devrait rouvrir dans la galerie commercial xxxxxx mais l'accueil du centre n'a pas pu m'en dire d'avantage.

Que puis-je faire pour me faire rembourser car selon le code pénal cela est de l'usage de faux. Qu'elles sont les recours?

Bien cordialement.